



Le Collectif Palestine de Créteil

Le Collectif Palestine de Créteil (CPC) est un collectif local rattaché au Collectif National pour une paix juste et durable entre PALESTINIENS ET ISRAELIENS.

Le Collectif national regroupe 52 organisations.

Le collectif local crétolien : ouvert à tous-tes, le **CPC** s'est donné pour tâche de créer une émulsion entre les associations, syndicats, partis et citoyen-ne-s pour soutenir les droits du peuple palestinien.

Actuellement le collectif de Créteil rassemble des citoyens qui y sont à titre personnel ou en tant que membres d'associations, syndicats ou partis.

Mais aussi des organisations: associations SAID, FFR Filles et Fils de la République, collectif des femmes des quartiers populaires, Parents, LDH, NPA, PCF, Ensemble, EELV et d'autres qui ne tarderont pas à confirmer (après consultation interne).

Les adhésions sont individuelles ou via organisation.

Le collectif a défini des priorités, et adopte un travail d'information et d'action politique, travail de mobilisation de l'opinion publique. Le collectif porte le projet ambitieux d'une future coopération décentralisée (peut-être via un jumelage), et se lance dès lors dans des propositions de projets de solidarité internationale avec la ville de Beitunia en Cisjordanie.

Le but du collectif est aussi de s'inscrire dans la campagne nationale :

- La reconnaissance par la France de la Palestine comme le 194^e État des Nations-Unies, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, au côté de l'État d'Israël. Et la fin de l'occupation des territoires envahis depuis 1967 et le démantèlement de toutes les colonies.
- Le droit au retour des réfugiés sur la base de la résolution 194 de l'ONU, et la libération de tous les prisonniers politiques, hommes, femmes et enfants.
- La suspension de l'Accord d'Association entre l'Union Européenne et Israël, conformément à l'article 2 qui impose aux deux parties de « respecter les Droits de l'Homme » et le désengagement de toutes coopérations complices avec l'entreprise coloniale israélienne. Sanction de l'État d'Israël par un embargo sur les armes et l'arrêt de toute coopération militaire avec Israël et participation à la campagne BDS (Boycott Désinvestissement Sanction) pour obtenir l'interdiction de l'entrée des produits des colonies et de toute relation d'affaire profitant aux colonies.
- La poursuite des auteurs de crimes de guerre selon les dispositions du droit international et des Nations Unies. La France doit soutenir pleinement les travaux de la commission internationale d'enquête sur les crimes de guerre commis à Gaza, exiger qu'elle puisse entrer à Gaza, tout comme elle doit soutenir la démarche palestinienne auprès de la Cour pénale internationale.
- L'impunité d'Israël doit cesser. Le gouvernement Français doit prendre enfin des positions claires et conformes au droit international.

Nous soutenons le droit des Palestiniens à vivre en paix dans un État viable au côté de l'État d'Israël.

Si vous voulez rejoindre le collectif Palestine, ou simplement être informé, laissez nous vos coordonnées et on vous contactera très rapidement : creteilpalestine@laposte.net .